OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Anaïg BARZIC
Pierre-Yves CORRE
Christophe GIOT
Jacques GUILLOU
Paul GUILLOU
Jean-Baptiste GOUTTENOIRE
Michel JAOUEN
Mikaël ROCUET
Philippe VATTIER

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association LE FOURNEAU

11, quai de la Douane

29200 – BREST

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOMMAIRE

1 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SUR
LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux Adhérents de l'Association LE FOURNEAU,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association LE FOURNEAU** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022,** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

▪ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

▪ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A GOUESNOU, le 13 juin 2023

S.A.R.L. OUEST CONSEILS BREST
Commissaire aux Comptes

Mikaël ROCUET



Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2022 Brut	31/12/2022 Amort. et Dépréc.	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	8 684	8 684		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	50 689	50 471	218	364
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	213 162	144 292	68 870	74 207
	Autres immobilisations corporelles	66 597	53 773	12 824	21 626
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	250		250	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	242		242	242
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 061		2 061	234
	TOTAL (I)	**341 683**	**257 219**	**84 464**	**96 672**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	267		267	209
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 612		6 612	32 727
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	60 544		60 544	90 947
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	320 978		320 978	264 879
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 213		10 213	2 628
	TOTAL (II)	**398 614**		**398 614**	**391 390**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**740 297**	**257 219**	**483 078**	**488 062**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			2 061	234
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	30 877	30 877
	Report à nouveau	140 662	127 420
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(6 130)**	**13 241**
	Total des fonds propres (situation nette)	**165 409**	**171 539**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	67 945	92 149
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**67 945**	**92 149**
	Total des fonds propres	**233 354**	**263 688**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	38 525	46 025
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	**38 525**	**46 025**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 796	25 969
	Total des provisions	**11 796**	**25 969**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	36	50
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	435	435
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 263	62 029
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	69 562	73 366
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	67 335	
	Produits constatés d'avance	2 772	16 500
	Total des dettes	**199 403**	**152 380**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**483 078**	**488 062**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(6 129,87)	13 241,48
(1)	Dont à moins d'un an	198 968	151 945
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	36	50

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	400	170
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	27 662	165 529
dont parrainages	6 000	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 357 261	1 279 634
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 329	12 147
Utilisations des fonds dédiés	26 000	89 164
Autres produits	47 073	30 485
Total des produits d'exploitation	**1 481 725**	**1 577 128**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	6 426	5 838
Autres achats et charges externes	787 092	1 003 157
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	21 199	18 701
Salaires et traitements	408 368	393 731
Charges sociales	154 887	84 140
Dotation aux amortissements et dépréciations	36 719	26 892
Dotation aux provisions		9 545
Reports en fonds dédiés	18 500	11 500
Autres charges	61 214	23 309
Total des charges d'exploitation	**1 494 405**	**1 576 813**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(12 681)**	**315**

Compte de Résultat 2/2

	Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(12 681)**	**315**
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 366	506
	Total des produits financiers	**1 366**	**506**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	65	122
	Total des charges financières	**65**	**122**
	RESULTAT FINANCIER	**1 301**	**384**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(11 380)**	**699**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	22 013	12 571
	Total des produits exceptionnels	**22 013**	**12 571**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 667	
	Total des charges exceptionnelles	**16 667**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**5 346**	**12 571**
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	96	28
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**1 505 103** **1 511 233**	**1 590 204** **1 576 963**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(6 130)**	**13 241**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	59 386	54 286
Prestations en nature	11 834	9 325
Bénévolat	115 988	112 000
TOTAL	**187 208**	**175 611**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	115 988	112 000
Prestations	11 834	9 325
Personnel bénévole	59 386	54 286
TOTAL	**187 208**	**175 611**

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE

COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Désignation de l'entreprise : ASS LE FOURNEAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de **483 078** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **-6 130** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07 juin 2023 par le Conseil d'Administration.

LE FOURNEAU est l'un des treize Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public labellisés en France, établissements qui accompagnent, à longueur d'année, la création et la diffusion de spectacles dans l'espace public.

L'association a pour objet la gestion et le développement du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public "LE FOURNEAU", ainsi que le conseil aux collectivités locales concernant cette discipline. L'association est un établissement de production artistique de référence nationale dans le domaine des Arts de la Rue. Au travers du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, l'association porte un projet artistique qui s'organise autour de différentes missions, réalisées dans la limite de ses possibilités (mission artistique, mission culturelle, territoriale et citoyenne, mission de lieu de ressource pour la Bretagne).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice, du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* concessions, logiciels, brevets : 1 à 3 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

* constructions sur sol d'autrui : 25 ans
* A.A.I. constructions sur sol d'autrui : 5 à 10 ans
* matériels industriels : 3 à 10 ans
* instal.gales, agenc, amégan, divers : 5 à 8 ans
* matériel de transport : 2 à 3 ans
* mat.bureau & mat.informatique : 3 à 5 ans
* mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La Convention Collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

* taux d'actualisation (taux IBBOX) : 3.75 %

* taux de croissance des salaires : 2.50 %

* âge de départ à la retraite : 62 ans

* taux de rotation du personnel : 0 %

* table de taux de mortalité : table INSEE TD 2010/2012

L'association comptabilise depuis janvier 2015 les engagements de retraite dûs au personnel afin d'appliquer la méthode préférentielle du PCG (article 335-1) conduisant à une meilleure information. La méthode de comptabilisation est la suivante :

* à l'ouverture de l'exercice, la provision est de 18 502 euros

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

* à la clôture de l'exercice, la provision est de 11 796 euros après comptabilisation d'une reprise pour 6 706 euros.

Autres éléments significatifs

LE FOURNEAU a répondu à un appel d'offres concernant l'aménagement des espaces publics des Capucins à Brest. Cette nouvelle activité relevant du domaine économique est par conséquent assujettie à la TVA et taxable à l'impôt sur les sociétés.

A partir du 01/01/2016, l'association LE FOURNEAU a mis en place une sectorisation de cette activité lucrative afin de pouvoir établir la liasse fiscale relative à cette nouvelle activité.

Une charge à payer concernant une régularisation relative à l'électricité du Lieu de Fabrique de l'Association a été constatée et l'écriture suivante a été comptabilisée : 8 333.33 euros au débit du compte "606113 - Electricité Lieu de Fabrique", 16 666.67 euros au débit du compte "672000 - Charges exceptionnelles" par le crédit du compte "468600 - Autres charges à payer".

La Directrice est rémunérée selon la convention collective en vigueur dans l'établissement. En application de l'Article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à "l'engagement éducatif", le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à zéro en 2022, les bénévoles n'ayant reçu aucune rémunération.

En 2022, les embauches d'une comptable, d'une attachée à la communication (avec évolution au poste de chargée de communication), d'un régisseur principal, d'une chargée de l'action culturelle sont effectives ainsi que le départ du régisseur Lieu de Fabrique (licenciement pour inaptitude), d'une chargée d'action culturelle (rupture conventionnelle).

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 684					8 684
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 684**					**8 684**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	3 649					3 649
	instal. agenct aménagement	47 040					47 040
	Instal technique, matériel outillage industriels	190 728		22 434			213 162
	Instal., agencement, aménagement divers	6 297					6 297
	Matériel de transport	20 320					20 320
	Matériel de bureau, mobilier	39 979					39 979
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**308 013**		**22 434**			**330 447**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			250			250
	Autres titres immobilisés	242					242
	Prêts et autres immobilisations financières	234		1 827			2 061
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**475**		**2 077**			**2 552**
	TOTAL	**317 172**		**24 511**			**341 683**

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	8 684			8 684
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 684**			**8 684**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	3 285	146		3 431
	instal. agencement aménagement	47 040			47 040
	Instal technique, matériel outillage industriels	116 521	27 770		144 292
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 297			6 297
	Matériel de transport	9 454	6 340		15 794
	Matériel de bureau, mobilier	29 219	2 462		31 681
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**211 816**	**36 719**		**248 535**
	TOTAL	**220 500**	**36 719**		**257 219**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	18 502		6 706	11 796
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 467		7 467	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**25 969**		**14 173**	**11 796**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**25 969**		**14 173**	**11 796**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }			14 173	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 061	2 061	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 612	6 612	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 208	4 208	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	398	398	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 272	1 272	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	54 661	54 661	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	5	5	
	Charges constatées d'avances	10 213	10 213	
	TOTAL DES CREANCES	79 429	79 429	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	36	36		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	59 263	59 263		
	Personnel et comptes rattachés	17 369	17 369		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 583	37 583		
	Impôts sur les bénéfices	183	183		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 096	1 096		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 331	13 331		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	67 335	67 335		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 772	2 772		
	TOTAL DES DETTES	198 968	198 968		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros | 31/12/2022

Total des Produits à recevoir		**55 059**
Autres créances		**55 059**
ORG.SOC.PRODUITS A RECE	*398*	
PROD A RECEVOIR FESTIVAL	*45 494*	
ETAT AIDE A L'EMBAUCHE	*9 167*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**107 847**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**36**
INT.COURUS SUR CONC.BANC.CRTS	*36*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**14 233**
FRS - FACTURES NON PARVENUES	*14 233*	
Dettes fiscales et sociales		**26 242**
DETTES PROV./CONGES PAYES	*17 119*	
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	*225*	
ORG.SOC.CHARGES A PAYER	*8 897*	
Autres dettes		**67 335**
DIVERS - CHARGES A PAYER	*67 036*	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*299*	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		10 213	2 772
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		10 213	2 772

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	30 877			30 877
Autres réserves				
Report à nouveau	127 420	13 241		140 662
Résultat de l'exercice	13 241	(6 130)	13 241	(6 130)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	92 149		24 204	67 945
Provisions réglementées				
TOTAL	**263 688**	**7 112**	**37 446**	**233 354**

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	30 877				30 877
Report à nouveau	127 420	13 241			140 662
Excédent ou déficit de l'exercice	13 241	(13 241)		6 130	(6 130)
Situation nette	**171 539**			**6 130**	**165 409**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	92 149			24 204	67 945
Provisions réglementées					
TOTAL	**263 688**			**30 334**	**233 354**

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Département Finistère	5 000	5 000		
Cf.état Fonds dédiés	41 025	21 000	18 500	38 525
TOTAL	46 025	26 000	18 500	38 525

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
provision restructuration	14 620			14 620
Galapiat	5 000	5 000		
Galapiat	5 000	5 000		
Art & Co	5 405			5 405
Galapiat Cirque	4 500	4 500		
DRAC/Lynceus	3 000	3 000		
DRAC/Mycelium	3 500	3 500		
Conseil Départemental/Bivouac			5 000	5 000
Ville Brest/Nadaud			5 000	5 000
DRAC/ Lynceus			3 500	3 500
DRAC/Nadaud			5 000	5 000
Totalisation	**41 025**	**21 000**	**18 500**	**38 525**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Bénévolat		
Personnel bénévole	59 386	54 286
	59 386	54 286
Prestations en nature		
Aides techniques	3 391	
Dons en nature entreprises	6 946	8 020
Déplacements des bénévoles	1 497	1 305
	11 834	9 325
Dons en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	115 988	112 000
	115 988	112 000
Total	**187 208**	**175 611**

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens et services	115 988	112 000
	115 988	112 000
Prestations		
Aides techniques	3 391	
Dons en nature entreprises	6 946	8 020
Déplacements des bénévoles	1 497	1 305
	11 834	9 325
Personnel bénévole		
Personnel bénévole	59 386	54 286
	59 386	54 286
Total	**187 208**	**175 611**

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

Aux Adhérents de l'Association LE FOURNEAU,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A GOUESNOU, le 13 juin 2023

S.A.R.L. OUEST CONSEILS BREST
Commissaire aux Comptes

Mikaël ROCUET

